



BULLETIN ACADÉMIQUE

Mars 2025

Sommaire :

Page 1 : L'édito du président

Page 2 : Pédagogie
EVARS, Maths, Langues, français,
réformes en cours

Page 3 : Carrières
Mouvement, promotion des administra-
tifs, subrogation...

Page 4 : Que fait le SNALC
Besançon ?



Sébastien VIEILLE,

Président Académique

06.61.91.30.49

Contactez le
SNALC Besançon

snalc.besancon@gmail.com

besancon@snalc.fr

snalc.besancon.premierdegre@gmail.com

Retrouvez-nous sur
notre site



Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique (Statuts, article premier).

Notre syndicat ne parle que de l'Education nationale. Il accompagne, conseille et défend tous les personnels de notre Ministère, sans aucune distinction.

L'édito du président : Déclaration liminaire du SNALC au CSA Académique

Madame la Rectrice,

Mesdames et messieurs les membres du CSA,

En préambule, le SNALC souhaite la bienvenue à notre nouveau DRH. Nous espérons un dialogue ouvert et fructueux car, quels que soient le métier et le corps, les situations à régler ne manquent pas.

Les documents que nous allons traiter aujourd'hui doivent nous interpeller. Bien sûr, nous étudierons les LDG mobilités du premier degré qui montrent qu'un dialogue social existe. Mais nous parlerons aussi de postes qui disparaissent. Et, au-delà de ces postes, nous devons garder en tête qu'ils ne sont qu'un symptôme des maux de notre institution. D'autres existent comme les postes fragilisés ou la multiplication des services partagés. Nous savons que dans les rectorats il y a toujours une tendance à vouloir montrer que le verre est tout de même à moitié plein. Cependant, force est de constater que l'adéquationnisme induit par la réforme du LGT a des conséquences quant à la pérennité des postes en lycée, tout comme les réformes successives dans la voie professionnelle. Quant à celle du collège, elle a cassé des postes en technologie, alors que cette discipline avait été une planche de salut bien dérisoire pour des collègues de Sciences de l'Ingénieur. Et, bien qu'elle demande plus en français et en mathématiques, elle n'a pas vraiment eu d'impact en termes de créations de postes.

Enfin, si l'on avait une vision cynique de la situation, on serait presque tenté de dire que c'est heureux car les postes créés, notamment en mathématiques, seraient fort difficiles à pourvoir. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le nombre d'inscrits aux concours d'enseignement.

Le bilan est sans appel, notre métier n'attire plus. Et l'on se retrouve avec une contractualisation de plus en plus importante qui est actée, au niveau académique, par notre feuille de route RH où la fidélisation des employés devient un enjeu fort.

Au niveau national, et cela est plus fâcheux, cette tendance lourde a un impact fort sur les projets de programmes, que ce soit ceux de français et de mathématiques au cycle 3 ou ceux de langues vivantes. Ces programmes sont de plus en plus dirigistes. Ils vont jusqu'à minuter les activités à faire chaque semaine, voire chaque jour en français.

Le SNALC ne cesse de le dire : notre institution doit changer de cap. Plutôt que de créer des dispositifs qui vont encore rogner sur les marges car mis en place sans moyens, comme les fameux « parcours renforcés » en seconde, notre Ministère doit mieux rémunérer ceux qui œuvrent sur le terrain. Il doit aussi réussir l'inclusion, notamment en traitant mieux les AESH. Enfin, notre institution doit comprendre qu'elle a le rôle essentiel de mettre les professeurs dans les meilleures conditions possibles en baissant les effectifs et en leur témoignant plus de confiance et de respect, car pour l'heure, ce sont nos professions qui risquent de devenir désenchantées.

Sébastien VIEILLE

Systeme Educatif

Le CSEN pond son référentiel enseignant

Le Conseil Scientifique de l'Education Nationale (CSEN) est un organe mis en place sous JM. BLANQUER. Pour schématiser, on peut dire que ses membres sont très versés dans les neurosciences, à l'instar de leur président, Stanislas DEHAENE.

Cet organe vient de proposer un référentiel métier pour les enseignants (disponible sur CANOPE) qui pourrait avoir une influence forte sur la formation des futurs enseignants.

Ce référentiel met en avant 7 grandes compétences ensuite déclinées à plusieurs niveaux :

1. Connaître les élèves et comment ils apprennent
2. Connaître les contenus et comment les enseigner
3. Maîtriser les techniques d'enseignement efficaces
4. Créer et maintenir un environnement d'apprentissage propice et sûr
5. Evaluer et rendre compte des apprentissages de l'élève
6. Être acteur de son développement professionnel
7. Interagir professionnellement avec la communauté éducative

Certains éléments tombent sous le sens. Donc, il est intéressant de les poser et de faire en sorte que nos futurs collègues les maîtrisent.

Par contre, le SNALC voit des dangers évidents. Si la connaissance des contenus est une évidence, la question du comment les enseigner nous interpelle. Nous ne souhaitons pas qu'un formatage neuro se substitue à un formatage pédago. Et notre crainte ne peut qu'être renforcée par la notion de techniques d'enseignement efficaces. N'hésitez pas à consulter ce document d'une trentaine de pages. Vous comprendrez pourquoi le SNALC entend bien agir pour que le Ministère modère un peu les ardeur du CSEN.

Programmes : c'est loin d'être fini

Les programmes de LV du collège au lycée GT et ceux de français et mathématiques du cycle 3 sont encore en cours de discussion. Le SNALC se bat contre les impositions pédagogiques, le corsetage de notre enseignement et des folies en termes de grammaire (Une grammaire du français comme référence pour enseigner les LV). Nous faisons tout pour alléger la charge imposée par les « objets d'étude ».

Et, alors que ces discussions se poursuivent, d'autres s'annoncent toutes aussi importantes. En effet, le Ministère a prévu de revoir tous les programmes de collège ainsi que le socle d'ici au mois de juin. Le SNALC vous consultera et vous informera.



FRANÇAIS	12.5
MATHEMATIQUES	9,2
TECHNOLOGIE	17
ANGLAIS	11.5
HISTOIRE	10

Parcours renforcé en seconde et Epreuve Anticipée de Mathématiques : pire que ce que l'on pensait

Le Ministère va publier un décret mettant en place un Parcours renforcé en seconde. Le SNALC n'a rien contre tout dispositif visant à aider les élèves qui entrent en seconde avec des difficultés. Mais l'arrêté qui précise ce dispositif est juste incroyable. Tel Ponce Pilate, il laisse les lycées se débrouiller pour mettre en place le bidule. Aucun moyen dédié. Aucun cadrage. Ce sera donc de l'AP, pris sur la marge, au détriment de tout ce qui existe déjà et ne tient pas dans cette marge.

Le Ministère met également en place une EAM (que personne ne demandait, à part peut-être Sciences-Po. On se dirige vers une épreuve avec une partie commune puis une partie selon que l'on a la spé ou non et selon que l'on est en voie générale ou en voie techno.

Les élèves qui n'ont pas la spé ou qui sont en voie techno vont remercier le Ministère pour cette magnifique rupture d'égalité de traitement dans la première partie. Les professeurs de maths seront ravis de l'alourdissement de leur fin d'année.

Le SNALC votera évidemment contre ces deux machins lunaires

Au SNALC, vous informer est notre priorité!

Suite au blocage des redirections de messages depuis les boîtes mails académiques vers les boîtes mails personnelle, de nombreux collègues n'ont plus accès à la newsletter du SNALC.

Nous sommes donc amenés à procéder à des changements concernant l'envoi de nos newsletters et nous vous proposons de les recevoir directement sur vos boîtes personnelles. Pour cela il vous suffit de remplir le questionnaire vers lequel le QR Code renvoie.



Carrières / Conditions de travail

Instrumentalisation du décret de 2014 : ça suffit

De plus en plus de chefs d'établissement tordent le décret 2014-940 et la circulaire 2015-057 pour faire entrer dans ces textes des choses qui n'y trouvent pas leur place, comme des examens blancs ou des oraux de stage.

Posons les choses une fois pour toutes : nos missions liées, à côté de nos services réglementaires sont définies dans le II de l'article 2 du décret. Elles comprennent la préparation, la recherche, l'aide et le suivi des élèves, leur évaluation (dans le cadre de nos cours), l'aide à l'orientation en collaboration avec les CPE, les Psy-EN et les parents et *le travail en équipes constituées d'enseignants ayant la charge des mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire*.

La circulaire sert juste à apporter des précisions de mise en œuvre. Elle ne peut pas être utilisée pour aller plus loin que ce que dit le décret. Elle dit notamment que nous devons participer à **DES évaluations mises en place dans le cadre de notre établissement**. Oui, à DES évaluations, pas AUX évaluations ni A TOUTES les évaluations.

Donc, étant donné qu'un oral souhaité par un chef d'établissement en dehors de tout examen et en dehors du champ du groupe classe ou de l'équipe disciplinaire, ne fait pas partie de nos missions. Il ne peut donc pas être imposé et il DOIT faire l'objet d'une rémunération en plus ou d'une décharge de temps de cours.

Si vous vous trouvez dans une situation conflictuelle à cause d'une direction qui cherche à imposer ce type de choses, contactez le SNALC. Nous serons ravis d'intervenir.

AESH : la subrogation encore repoussée

Cela devient un serpent de mer... Attendue initialement l'an dernier puis au mois de juillet de cette année, la subrogation est de nouveau repoussée. Cette fois-ci, l'horizon devient 2027.

Pour le SNALC, c'est très grave, car cela met en difficultés de nombreuses AESH, notamment en leur faisant faussement dépasser les plafonds pour obtenir des aides sociales puis en devant rembourser des sommes importantes à l'administration.

Nous avons alerté les services académiques qui nous ont dit vouloir tout faire pour protéger les AESH. Le SNALC y veillera.

Contacts AESH : aesh.besancon.snalc@gmail.com (Luce MARTIN)

Contacts AED : snalc.besancon.AED@gmail.com (Anthony BEDOURET)

Rejoindre le groupe

Facebook AESH



Mouvement premier degré : le SNALC travaille une plus grande clarté

Depuis la fin des commissions paritaires pour le mouvement, les LDG sont devenues un document qu'il faut connaître pour bien préparer sa mutation.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site de l'académie de Besançon. Le SNALC vous proposera d'ailleurs prochainement sur son site (snalc-besancon.fr) une vidéo vous expliquant les incontournables du mouvement dans le 1er degré, car le document est long et assez technique.

Lors du CSA Académique (voir plus loin) notre syndicat a travaillé à les rendre plus lisibles et a tenté de supprimer certains points qui, pour nous, nuisent à l'égalité de traitement entre les collègues ou peuvent empêcher certains projets d'aboutir.

Nos équipes sont là pour vous accompagner dans votre demande de mutation. Nous sommes en train de produire une vidéo pour vous informer.

Contactez Christelle et Céline du SNALC 1er degré :

snalc.besancon.premierdegre@gmail.com

Que fait le SNALC Besançon ?

Instances

Au CSA du 13 mars, l'ordre du jour portait sur les lignes directrices de gestion des mobilités dans le premier degré, des créations et suppressions de postes dans le second degré et de la feuille de route RH de notre académie.

Sur les LDG, le SNALC a veillé à ce que l'administration ne puisse pas créer, par le fait du prince, des postes à profil à tout va. Nous avons permis de clarifier certains points concernant les mesures de carte. Toutes nos interventions ont visé la clarté et la justice.

Nous nous sommes opposés aux suppressions de postes chez les professeurs et les personnels administratifs.

Le SNALC a montré que la feuille de route RH ne sert à rien. Ce qu'il faut c'est une politique RH au sein de l'académie qui fasse en sorte que les professeurs puissent travailler sereinement sans subir la pression hiérarchique. Nous avons aussi signalé que leur volonté d'attirer les jeunes talents n'est qu'un vœu pieu car les vrais enjeux sont au Ministère tant en termes de rémunération qu'en termes de conditions de travail avec, notamment, la question des effectifs.

Enfin, le SNALC a alerté le rectorat sur les difficultés posées aux AESH et sur la nécessité de verser les Maîtres Auxiliaires dans la grille salariale des contractuels pour leur permettre d'avoir des perspectives de carrières

Le SNALC Besançon : Là pour vous

CONGRES AESH

Luce MARTIN poursuit sa tournée de congrès dans toute l'académie pour venir vous informer et pour échanger avec vous sur votre métier et vos difficultés éventuelles.

Il vous est encore possible de venir rencontrer Luce :

Le 4 avril à Besançon

Le 11 avril à Lons-Le-Saunier

Renseignements sur notre site académique.

Congrès écriture créative

Il est encore possible de venir participer à ce temps qui ressemble un peu à une formation tout en étant un moment de détente et de rencontre, avec l'une des autrices d'un livre fort intéressant.

Cela aura lieu le 17 avril à l'hôtel Ibis, rue de Trey, à Besançon.

Valérie BLONDEL sera heureuse de vous rencontrer et de partager sa passion avec vous.

Mouvement : Préparer l'intra ou formuler un recours pour l'Inter

Les résultats du mouvement inter-académique sont tombés. Si vous êtes mutés en extension ou si vous n'avez pas obtenu l'académie que vous demandiez, n'hésitez pas à nous contacter pour formuler un recours. Vous avez le droit d'être accompagné par le syndicat de votre choix.

Par ailleurs, soyez conscients que le mouvement intra-académique dans le second degré ou intra-départemental dans le premier degré, cela se prépare. Il est nécessaire de connaître le fonctionnement de l'algorithme, les priorités, les modalités de calcul du barème. Il est encore plus important d'avoir une stratégie adaptée à votre situation et à votre projet.

Pour tout cela, le SNALC Besançon se tient à votre disposition.

Dans le second degré, le mouvement intra, c'est maintenant. Dans le premier degré, cela arrivera très vite. Pensez-y !